

STAGES MULTISPORTS ORGANISES PAR
LA DIRECTION SPORTS - ANIMATION - JEUNESSE
VOILE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de développer la découverte d'activités sportives, dont la voile,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec l'Association Voiles du Soissonnais, n° de SIRET 41857934800016, domiciliée à Pommiers (02200), Base nautique, représentée par sa Présidente Madame Valérie ARTU LOUBES afin de permettre la découverte et l'initiation à la pratique de la voile pour les jeunes.

Article 2 :

l'Association Voiles du Soissonnais organisera 3 séances de 2h, les 08, 09 et 10 avril 2025, de 14h à 16h, sur la base nautique de Pommiers (02), pour 16 enfants maximum et deux encadrants.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation est de 390 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 21 mars 2025

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

24 MARS 2025



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250321-DEC2025-46-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025